

**COMMUNE du GLAIZIL**

Membres en exercice : 9      Membres Présents : 8      Membres représentés : 0      Absents : 1  
**VOTE : POUR : 8      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0**

**SEANCE du 25 Janvier 2024**

**DELIBERATION N° 7 / 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le 25 Janvier à 20 H, le conseil municipal de la Commune du GLAIZIL régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, suite à la convocation en date du 19 Janvier 2024 sous la présidence de Monsieur COLLIN François, Maire.

**PRESENTS :** COLLIN François, ARMAND Nathalie, EYRAUD Jean-Christophe, HORLAVILLE Damien, JOURDAN Bernard, MOREL Philippe, REY Delphine, SAUVA Christian

**ABSENTS :** GAUTHIER Jean-Pierre

**SECRETAIRE :** ARMAND Nathalie

**OBJET : Rénovation énergétique d'un bâtiment communal – Demande de subvention**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le peu de travaux qui ont été réalisés sur un bâtiment communal à usage d'habitation sis à Pouillardencq, seules les menuiseries ont été changées il y a plusieurs années. Au vu des contraintes des nouveaux DPE et dans un souci d'économies conséquentes, il faut procéder à l'isolation des façades par l'extérieur et à la pose de volets roulants.

Monsieur le Maire dépose sur le bureau les devis des entreprises consultées qui ont répondu à nos sollicitations.

Le montant des travaux pour l'isolation des façades par l'extérieur (58384,45€ HT) et la pose de volets roulants (6957,13 € HT) sont estimés à la somme de 65 341,58 € HT augmentés d'une estimation de 10% d'imprévis ; soit un total estimé à 71 875,74€ HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer auprès des services de la Région et de l'Etat une demande d'aide à hauteur de 70% des travaux estimés. Le plan de financement pourrait être le suivant :

DEPENSES	Montant H.T.	RECETTES	Montant H.T.
Isolation des façades	58 384,45 €	Région PACA	21 562,72 €
Volets roulants	6 957,13 €	Etat - DSIL	28 750,30 €
Imprévis	6 534,16 €	Autofinancement communal	21 562,72 €
<b>TOTAL</b>	<b>71 875,74 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>71 875,74 €</b>

**Après délibération : le conseil municipal :**

- **Valide** le montant des travaux s'élevant à la somme de : 71 875,74€ HT et **approuve** le plan de financement proposé ;
- **Autorise** le Maire à solliciter le soutien financier le plus élevé possible auprès de la Région PACA et des services de l'Etat selon le plan de financement exposé ;
- **Autorise** plus généralement, Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout acte nécessaire au suivi et à la réalisation du dossier.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.*

Pour copie conforme  
Le Maire, COLLIN François

